

PRECES-VERBAL
SEANCE ORDINAIRE DU 30 JANVIER 2025

Nombre de conseillers	
En exercice	11
Présents	7
Votants	7

Le trente janvier deux mille vingt-cinq à 19 heures, le Conseil Municipal de Bouligneux, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur COMTET Laurent, Maire.

Etaient présents : M. COMTET, M. DE VILLENEUVE, M. ROBELIN, Mme COMTET, Mme MAYER, M. MONNET ;
Mme VOISIN ;

Pouvoirs : Aucun ;

Absents excusés : Mme MAISSON, M. CIZAIRE, M. DE PORTAL, M. DE COMBAUD ;

Absents : Aucun ;

Secrétaire : Mme MAYER ;

Date d'envoi de la convocation : 21 janvier 2025.

Madame MAYER a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Délibération 2025.01.01 : Subventions aux associations pour l'année 2025

Comme chaque année, Monsieur le Maire propose de verser des subventions à différentes associations du territoire et propose cette attribution de la manière suivante :

ASSOCIATIONS	EN €
Donneurs de sang	200 €
Académie de la Dombes	80 €
ADAPEI	80 €
Les Restaurants du cœur	130 €
Ligue contre le cancer	130 €
Croix rouge	130 €
Secours catholique	100 €
ADAM (école de musique)	100 €
ADAPA	130 €
Repas domicile en Dombes	100 €
ADMR	130 €
TOTAL	1310 €
APE Collège Léon COMAS Villars-les-Dombes	8 € / élève
Centre social Colibri Villars-les-Dombes	5 € / jour / enfant (durée maxi de 20 jours)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser les subventions comme mentionné ci-dessus.

Délibération 2025.01.02 : classement des fonds d'archives communales par le CDG 01

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal du jeudi 19 décembre 2024, l'ensemble des conseillers avait approuvé ce futur projet.

Dorénavant, il convient d'adopter ce projet ainsi que le montant du devis par délibération pour pouvoir élaborer un dossier de demande de subvention auprès des Archives Départementales de l'Ain.

Monsieur le Maire présente à nouveau le devis du Centre de Gestion de l'Ain à l'assemblée :

- Coût total du devis : 4125 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE ce projet ;**
- **APPROUVE le montant du devis.**

Délibération 2025.01.03 : contrat annuel d'entretien des extérieurs

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal, les devis des prestataires pour l'entretien des espaces verts et les tontes des talus sur les chemins communaux pour l'année 2025 :

(Monsieur Thierry ROBELIN ne prend part ni au débat ni au vote)

- L'entreprise BLAIN Arnaud, pour l'entretien des espaces verts, pour un montant annuel de 6516€ TTC ;
- La CUMA de Sandrans, pour l'entretien des talus et fossés, pour un montant annuel de 5245.20 TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE ces deux devis.**

Délibération 2025.01.04 : travaux de réparation de la porte fenêtre de la salle communale

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de réparer la porte fenêtre et de changer la porte d'entrée de la salle communale.

Il présente deux devis :

- PERNIN Menuiserie, pour un montant total de 13 044 € TTC ;
- C2M Morand, pour un montant total de 14 463.38 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **OPTE pour l'entreprise PERNIN Menuiserie pour un montant total de 13 044 € TTC.**

Les Rubans du Patrimoine

Monsieur le Maire et Monsieur DE VILLENEUVE, informent le Conseil Municipal qu'avec l'aide de l'Architecte, Monsieur GUYONNET, le dossier de candidature pour la restauration de l'église de Saint-Marcel a été envoyé par courrier le mardi 28 janvier.

Résultat du concours en novembre 2025.

Divers

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

A BOULIGNEUX, le 30 janvier 2025,

Le secrétaire de séance, MAYER Janine	Le Maire, COMTET Laurent